



Information financière annuelle - IFRS

31/12/2016

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT IFRS.....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
BILAN IFRS : ACTIF	5
BILAN IFRS : PASSIF	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES IFRS	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE IFRS.....	8
NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES.....	9
NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	14
NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	14
NOTE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES	14
NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	15
NOTE 6 : DONNEES SOCIALES	15
NOTE 7 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.....	15
NOTE 8 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16
NOTE 9 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	16
NOTE 10 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	17
NOTE 11 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	18
NOTE 12 : INFORMATION SECTORIELLE	18
NOTE 13 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19
NOTE 14 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	20
NOTE 15 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	21
NOTE 16 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES	22
NOTE 17 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	25
NOTE 18 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	26
NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS.....	27
NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	27
NOTE 21: HONORAIRES D’AUDIT	29

COMPTE DE RESULTAT IFRS

En milliers d'Euros (à l'exception des montants par action)	Note	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	4		
Achats consommés	5		
Charges de personnel	6		
Charges externes	5	-626	-26
Impôts et taxes		-1	
Autres produits d'exploitation.....	7		
Autres charges d'exploitation	7	0	
EBITDA		-627	-26
Dotations aux amortissements (et aux provisions)	8	-9	
Résultat opérationnel courant		-635	-26
Résultat opérationnel		-635	-26
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut			
Coût de l'endettement financier net			
Autres produits financiers			
Autres charges financières			
Impôts sur les résultats	9		
RESULTAT NET		-635	-26
<i>Résultat par action</i>			
§ <i>Résultat de base par action</i>	10	-	0,03
§ <i>Résultat dilué par action</i>	10	-	0,01

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
RESULTAT NET		-635	-26
§ Éléments recyclables en résultat :			
§ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change			
Effets d'impôts			
§ Éléments non recyclables en résultat :			
§ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles			
Effets d'impôts			
Total des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat		0	0
Résultat global.....		-635	-26

BILAN IFRS : ACTIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Ecarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	13	43	
Immobilisations corporelles			
Participations dans les entreprises associées			
Autres actifs financiers			
Actifs d'impôts différés			
Autres actifs non courants			
ACTIFS NON COURANTS		43	
Actifs d'impôts exigibles			
Clients et autres débiteurs	14	685	1 337
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	250 664	39
ACTIFS COURANTS		251 349	1 376
TOTAL DE L'ACTIF		251 392	1 376

BILAN IFRS : PASSIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Capital	16	313	39
Prime d'émission	16	244 634	
Réserves	16	-661	-26
CAPITAUX PROPRES		244 285	13
Provisions à long terme			
Passifs financiers long terme			
Impôts différés			
Autres passifs non courants			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à court terme			
Dette d'impôt.			
Fournisseurs et autres créiteurs	17	7 106	1 363
Passifs financiers court terme.....			
PASSIFS COURANTS		7 106	1 363
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		251 392	1 376

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES IFRS

En milliers d'euros	Note	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves	Résultats cumulés non distribués	Total capitaux propres
Capitaux propres à la création							
Mouvements 2015							
§ Résultat 2015						-26	-26
Total des produits et des charges comptabilisés							
§ Variation de capital de l'entreprise		39					39
Capitaux propres au 31 décembre 2015		39				-26	13
Capitaux propres Au 1er janvier 2016		39				-26	13
Mouvements 2016							
§ Résultat 2016						-635	-635
§ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :							
Total des produits et des charges comptabilisés							
§ Variation de capital de l'entreprise	16	274	244 634				244 908
Capitaux propres au 31 décembre 2016		313	244 634			-661	244 285

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE IFRS
--

En milliers d'Euros	Note	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net (y compris intérêts minoritaires)		-635	-26
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		9	
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-627	-26
+ Coût de l'endettement financier net + / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-627	-26
- Impôts versés (B) + / - Variation du B.F.R. liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)		93	26
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)		-534	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	-51	
= Flux net de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-51	0
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère - augmentation de capital . Frais imputés sur la prime d'émission . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	16	255 961 -4 751	39
= Flux net de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)		251 210	39
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)			
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		250 625	39
Trésorerie d'ouverture	15	39	
Trésorerie de clôture	15	250 664	39

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES

1.1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Mediawan SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le symbole « MDWP ».

Mediawan a pour objectif de réaliser un Rapprochement d'Entreprises en acquérant une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles répondants à différents critères. Le Rapprochement d'Entreprises doit porter sur une ou plusieurs entités et/ou entreprises cibles ayant une « fair maket value » au moins égale à 75 % du montant déposé sur le compte de dépôt prévu à cet effet. Ce Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars 2017 (cf. note 20 « Evènements postérieurs à la clôture »).

Mediawan SA (ci-après la « Société » ou « Mediawan ») a été constituée le 15 décembre 2015 sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son identification SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 31 280 815 actions au 31 décembre 2016 pour un total de 312 808,15 Euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social a eu une durée de 12 mois, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre. L'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 a eu une durée de 16 jours.

Le Directoire de la Société a arrêté les comptes le 20 avril 2017.

1.2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers présentés en normes IFRS sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Mediawan ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers de Mediawan ont été établis selon la convention du coût historique.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société.

1.2.2 Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire ou facultative pour l'exercice 2016, ou non applicables car non encore adoptés par l'Union Européenne:

Compte tenu de la composition de Mediawan en 2016, aucun de ces textes ne trouve à s'appliquer ou n'a d'incidence sur les comptes.

Les effets des normes IFRS 9 sur les instruments financiers, IFRS 15 sur la reconnaissance du chiffre d'affaires, et IFRS 16 sur les contrats de location, applicables obligatoirement aux exercices 2018, 2018 et 2019 respectivement, seront analysés dans le cadre de l'acquisition de la société Groupe AB (voir Note 20 sur les événements postérieurs à la clôture).

1.3. MODALITES DE CONSOLIDATION

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle).

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros (K€).

Périmètre

A fin 2016, Mediawan ne détient aucune filiale, ni aucune participation dans une coentreprise ou entreprise associée (cf. Note 2 « Périmètre de consolidation »).

1.4. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », Mediawan présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier ;

- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités abandonnées ou détenues en vue de leur vente ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance.

Par ailleurs, Mediawan a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaire :

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions lorsque Mediawan aura accordé de telles rémunérations.

1.5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Mediawan n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31 décembre 2016.

Charges externes

Les dépenses comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont essentiellement composées d'honoraires et correspondent aux premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles.

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission.

Charge d'impôt

Le résultat fiscal de Mediawan est déficitaire au 31 décembre 2016.

Compte tenu de l'absence, au 31 décembre 2016, de perspectives d'imputation à court ou moyen terme de ces déficits fiscaux, aucune créance d'impôt différé n'a été constatée.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 11 704 KEuros au 31 décembre 2016.

Résultat par action

Mediawan présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Au 31 décembre 2016, les divers bons de souscription d'actions émis par Mediawan au cours de 2016 n'ont pas d'effet dilutif ; leur prix d'exercice étant supérieur au cours moyen de l'action sur la période.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Le site Internet est amorti sur une durée de 3 ans.

Actifs financiers

A l'exception des créances et de la trésorerie et équivalents de trésorerie (voir ci-dessous), Mediawan ne détient pas d'actifs financiers.

Créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité de Mediawan à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

A fin 2016, les créances sont essentiellement composées de créances de TVA, non dépréciées.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par Mediawan et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Aucun impôt différé, actif ou passif, n'a été reconnu par Mediawan au 31 décembre 2016.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Provisions

Les obligations de Mediawan à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Mediawan ne possède aucune participation au 31/12/2016.

NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Mediawan procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Mediawan évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et jugements comptables qui ont été effectués par Mediawan portent sur les points suivants :

- les impôts différés sur report déficitaire n'ont pas été constatés, Mediawan estimant peu probable l'existence de bénéfices futurs sur lesquels imputer ces déficits ;
- l'affectation des honoraires de conseils à la levée de fonds et leur imputation sur la prime d'émission.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Mediawan n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31 décembre 2016.

La présentation géographique du chiffre d'affaires sera adaptée, en fonction de l'évolution des activités de Mediawan et de critères opérationnels.

NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les charges externes comprennent notamment les honoraires et les premiers coûts engagés dans le cadre de recherche de cibles potentielles à acquérir.

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 KEuros.

NOTE 6 : DONNEES SOCIALES**Frais de personnel et effectifs à la clôture**

Mediawan n'a pas employé de salariés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

NOTE 7 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Mediawan n'a réalisé aucun « autres produits et charges d'exploitation » au 31 décembre 2016.

NOTE 10 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2016	31/12/2015
▪ Nombre d'actions à la clôture	31 280 815	3 900 000**
▪ Nombre moyen pondéré	23 068 219	3 900 000

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	- 635	-26
Résultat net dilué	- 635	-26
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		
▪ Nombre moyen pondéré d'actions émises (ci-dessus)	23 068 219	3 900 000
▪ Nombre d'équivalents d'actions * :		
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	23 068 219	3 900 000
Résultat dilué par action (en €)	-0,03	-0,01

*(594 315 BSAR A et 25 000 000 BSAR B, donnent droit à 1 action pour 2 BSA, non prise en compte de leurs prix d'exercice car supérieur au cours moyen de la période)

** nombre d'actions après la division de la valeur nominale intervenue le 7 avril 2016.

NOTE 11 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité**

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

NOTE 12 : INFORMATION SECTORIELLE

Mediawan n'a pas encore d'activité en 2016.

NOTE 13 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles acquises :						
▪ Site internet	51	-9	43			
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
Total	51	-9	43			

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette en début exercice		
Entrées :		
. acquisitions	51	
. immobilisations générées en interne		
Reclassements		
Autres		
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-9	
Valeur nette en fin d'exercice	43	

NOTE 14 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS
--

En Milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
Clients et autres débiteurs :		
Avances et acomptes sur commandes	93	0
Créances fiscales (TVA)	521	227
Charges constatées d'avance *	71	1 110
Total brut	685	1 337
Provisions sur clients	0	0
Provisions sur autres débiteurs	0	0
Total des actifs courants	685	1 337

* : Les charges constatées d'avance :

- En 2015 : dans l'hypothèse d'une admission réussie au compartiment professionnel d'Euronext Paris : les frais engagés comme coûts de transaction ont été comptabilisés en charge constatée d'avance.

Ces charges constatées d'avance se rattachent directement à l'opération d'augmentation de capital. Ainsi, ces frais ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à ladite augmentation de capital.

- En 2016 : ces charges correspondent à l'étalement des frais d'assurance.

NOTE 15 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
--

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur du bilan	Juste valeur
OPCVM				
Valeur nette				
Disponibilités (hors concours bancaires)	250 664	250 664	39	39
TOTAL valeur nette	250 664	250 664	39	39

Les 250 MEuros obtenus par la société lors de son Admission en Bourse figurent sur un compte spécifique ouvert auprès de la Banque SOCIETE GENERALE. Ce compte n'est pas rémunéré.

NOTE 16 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Capital

Le capital social de Mediawan s'élevait au 31 décembre 2015 à 39 000 euros, divisé en 39 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le 7 avril 2016, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de diviser par 100 la valeur nominale des actions ordinaires représentatives du capital social et des droits de vote de Mediawan. La valeur nominale est passée de 1 euro l'action à 0.01 euro. Le capital social s'élève donc, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 7 avril 2016, à 39 000 euros divisé en 3 900 000 actions.

Le 12 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Mediawan en date du 07 avril 2016, à hauteur de 17 865 euros divisés en 1 786 500 actions ordinaires nouvelles. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par les trois fondateurs de Mediawan, agissant au travers d'entités affiliées.

Le capital social de Mediawan passe donc de 39 000 euros à 56 865 euros divisés en 5 686 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune.

Le 20 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour délibérer sur les deux augmentations du capital social de Mediawan suivantes :

- ✓ Emission au profit des fondateurs de Mediawan (agissant au travers d'entités affiliées) de 594 315 ABSAR A, composée chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires rachetable (« BSAR A »), à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR A émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 943,15 euros et d'un montant total de 5 943 150 euros, prime d'émission incluse ;
- ✓ Emission réservée à des investisseurs qualifiés répondant à certaines caractéristiques, de 25 000 000 ABSAR B à un prix de souscription de 10 euros, soit 0.01 euro de valeur nominale et 9.99 euros de prime d'émission pour chaque ABSAR B émise, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 250 000 euros et d'un montant total de 250 000 000 euros, prime d'émission incluse.

Les Actions de Préférence B sont stipulées rachetables sous certaines conditions stipulées dans les statuts de la Société, à savoir notamment que l'Assemblée spéciale des titulaires d'Actions de Préférence B ait été convoquée par le Directoire et ait approuvé le projet de Rapprochement d'Entreprises qui lui a été soumis aux conditions de quorum et de majorité définies par les statuts, et que les titulaires d'Actions de Préférence B ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises se soient conformés à la procédure fixée dans les statuts. Une fois toutes les conditions statutaires réunies, une dette sera constatée au

profit des actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions en contrepartie des capitaux propres.

Le 22 avril 2016, le Directoire de Mediawan s'est réuni pour constater la réalisation des augmentations du capital social de Mediawan sur lesquelles il avait été amené à délibérer précédemment.

Au règlement-livraison, les BSAR A et les BSAR B ont été respectivement détachés des actions ordinaires composant les ABSAR A et des Actions de préférence B, puis les actions ordinaires détenues par les fondateurs (au travers d'entités affiliées) ont été intégralement converties en actions de préférence de catégorie A (les « Actions A »).

Par conséquent, au 31 décembre 2016, le capital social de Mediawan s'élève à 312 808.15 euros divisé en :

- ✓ 6 280 815 Actions A d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions A sont des actions de préférence dont les droits et obligations sont définis par les statuts en vigueur de Mediawan ;
- ✓ 25 000 000 Actions de Préférence B d'une valeur nominale de 0.01 euro chacune et entièrement libérées ; les Actions de Préférence B sont des actions de préférence stipulées rachetables dont les droits et obligations, ainsi que les conditions et modalités de rachat initié par Mediawan sont définis par les statuts en vigueur de Mediawan.

	Nombre d'actions	Valeur en capital (en euros)
Position début de l'exercice	39 000	39 000
Mouvements :		
division valeur nominale	3 900 000	39 000
souscriptions actions nouvelles	1 786 500	17 865
Emission ABSAR A	594 315	5 943
Emission ABSAR B	25 000 000	250 000
Position fin de l'exercice	31 280 815	312 808

Sur les actions de préférence B se reporter à la « note 20 sur les événements postérieurs à la clôture ».

Primes d'émission

Les primes d'émission encaissées lors des émissions par Mediawan d'actions nouvelles se sont élevées à :

	En KEuros
▪ Emission de 594 315 ABSAR A le 20/04/2016	5 937
▪ Emission de 25 000 000 ABSAR B le 20/04/2016	249 750
Total	255 687

Le montant des coûts engagés par le SPAC dans le cadre de la levée de fonds réalisée par l'émission d'Actions de Préférence B et de BSAR B et leur admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris ont été déduits des capitaux propres par imputation sur la prime d'émission pour un montant de 11 053 KEuros dont 4 751 K€ versés.

Ces frais concernent essentiellement un Groupement bancaire ayant participé à cette opération pour 8 853 KEuros selon un contrat conclut en date du 2 février 2016 modifié par un avenant du 6 avril 2016. Ce montant inclut les honoraires conditionnés à la réalisation du Rapprochement d'Entreprises versés le 31 mars 2017.

Dès lors, le montant net des primes d'émission au 31 décembre 2016 s'élève à 244 634 KEuros.

Détention du capital

Au 31 décembre 2016, le capital social d'Mediawan se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	6 280 815	20.08
Public	25 000 000	79.92
Total	31 280 815	100.00

Dividendes versés et proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le montant des résultats distribués s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2015 versés en 2016 : Néant
- Acomptes sur dividendes versés en 2016 : Néant

Soit un total versé en 2016 de : Néant

NOTE 17 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS
--

Le détail des fournisseurs et autres créditeurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs et autres créditeurs :		
Dettes fournisseurs	7 087	1 363
Avances et acomptes		
Dettes fiscales et sociales	19	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	7 106	1 363
Total	7 106	1 363

NOTE 18 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions entre parties liées au 31 décembre 2016 ne sont pas significatives. Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

▪ Personnes concernées :

La Direction de Mediawan comprend les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance. Ces personnes sont considérées comme ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Mediawan et sont donc des parties liées au sens d'IAS 24.

Aucune rémunération n'a été versé au titre de l'exercice 2016 et aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants. Seuls les frais de déplacement des membres du Directoire ont été pris en compte.

Compensation exceptionnelle dans le cadre de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan)

Le Conseil de Surveillance peut décider d'accorder une indemnité exceptionnelle aux membres du Directoire dans le cadre de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (cf. Note 20). Cette indemnité exceptionnelle sera décidée éventuellement par le Conseil de Surveillance.

Aucun montant n'a été déterminé à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS
--

Néant.

NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
--

Le 30 janvier 2017, Mediawan SA a annoncé la signature d'une promesse afférente au projet d'acquisition de Groupe AB en tant que Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan). Celui-ci a été réalisé le 31 mars 2017, Mediawan devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

Le 13 mars 2017, le Rapprochement d'Entreprises précité a été préalablement approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan titulaires d'actions B.

Mediawan a par ailleurs obtenu toutes les autorisations requises au titre des conditions suspensives visées dans la promesse susvisée, en ce compris l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Groupe AB est devenue une filiale détenue indirectement à 100% par Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus premiums en Europe.

Mediawan va continuer à déployer sa stratégie et à agréger des sociétés indépendantes avec des expertises complémentaires dans le cinéma ou le contenu audiovisuel avec l'objectif de créer des synergies avec Groupe AB et de construire une plateforme de croissance indépendante et leader dans les contenus en Europe.

Evolution du capital

Toutes les actions de préférence détenues par les actionnaires à l'exception des Fondateurs (Actions B) et les actions de préférence détenues par les Fondateurs (Actions A) ont été automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires Mediawan sur la base d'une action ordinaire pour une Action A ou une Action B convertie, à l'exception des Actions B détenues au nominatif pur par les actionnaires ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant notifié dans les délais impartis leur intention d'être remboursés. Ces actions pourront être remboursées au plus tard le 30 avril 2017 dans les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts de Mediawan ainsi que dans son prospectus d'introduction en bourse ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro n° 16-132 en date du 11 avril 2016.

Par conséquent, 27.461.807 actions ordinaires de Mediawan ont été admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémorique MDW (code ISIN : FR0013247137) à compter du 3 avril 2017. Un maximum de 3.819.008 Actions B additionnelles pourrait également être converti en actions ordinaires d'ici le 30 avril 2017.

Tous les bons de souscriptions d'actions (« BSA ») Mediawan émis au moment de l'introduction en bourse et négociés sous le code mnémorique MDWBS sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017 et expireront à la clôture du marché Euronext Paris le 1er avril 2022 (ou plus tôt dans le cadre d'un rachat anticipé).

Un avis de rachat a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 12 avril 2017 (rectifié par avis déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris déposé en date du 13 avril 2017) précisant que les Actions B rachetées par la Société, le cas échéant, seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le directoire constatera le nombre d'Actions B rachetées et annulées et procédera aux modifications corrélatives des statuts.

Le nombre maximum d'Actions B susceptibles d'être rachetées par la Société était, à la date du 12 avril 2017, égal à 3.819.008 Actions B.

Conformément aux statuts de la Société, le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros. **Ainsi en cas de rachat, l'impact maximum potentiel sur les capitaux propres de Mediawan serait une réduction de 38 M€**

Aucune prime ne sera versée à la suite du rachat aux actionnaires de la Société dont les Actions B seront rachetées.

Description de l'opération

Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB s'élève à environ 274 M€, sous réserve d'éventuels ajustements suite à la finalisation des comptes de clôture.

Il a été financé à hauteur de 130 M€ par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres suite au déblocage du montant de 250 M€ du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan SA le 21 avril 2016.

Les titres ont été achetés par une société nouvellement créée en 2017, pour les besoins de l'acquisition. Cette société est contrôlée à 100% par Mediawan.

Lors de la réalisation du Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan) qui est intervenue le 31 mars 2017, les frais liés à cette opération qui seront comptabilisés sur 2017 par Mediawan et les holdings intermédiaires se décomposent de la manière suivante :

- commission d'arrangement au titre du financement bancaire : 3.9 M€
- honoraires des conseils pour l'acquisition : 8.5 M€

Présentation de Groupe AB, nouvelle filiale indirecte de Mediawan

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édition de chaînes TV et de services digitaux associés. Le groupe a un portefeuille de 19 chaînes de télévision, largement distribuées en Europe francophone et en Afrique. Groupe AB est un des gestionnaires de contenus les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue et une production en interne d'environ 80 heures par an.

Groupe AB a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 167,1 millions d'euros, provenant pour 114,3 millions d'euros de l'activité Edition Chaines & Digital, et pour 52,7 millions d'euros de l'activité Production et Distribution.

Le résultat opérationnel des activités courantes s'élève à 40,5 millions d'euros et le résultat net à 24,1 millions d'euros pour l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles (y compris droits audiovisuels et droits de diffusion) s'élèvent à 93,3 millions d'euros et les immobilisations corporelles à 21,2 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient un total de 76,9 millions d'euros pour des emprunts et dettes financières de 38,1 millions d'euros (y compris un crédit bancaire de 36,0 millions d'euros intégralement remboursé en mars 2017), soit une situation nette de 38,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, Groupe AB employait 298 personnes de façon permanente et environ 370 personnes en équivalent temps plein.

Compte tenu de la date récente de réalisation de l'opération d'acquisition, les travaux liés à la comptabilisation initiale du Groupe AB chez Mediawan ne sont pas finalisés à la date d'approbation des états financiers.

NOTE 21: HONORAIRES D'AUDIT

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs aux exercices 2015 et 2016 :

<i>En milliers d'euros</i>	Mazars		Grant Thornton		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	20	2	20	2	40	4
Services autres que la certification des comptes	81	10	60	10	141	20
TOTAL DES HONORAIRES	101	12	80	12	181	24